



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES 2021-2030

Initiatives phares

Comme le prévoyait la résolution [73/284](#), de l'Assemblée générale des Nations Unies, la [Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes](#) 2021-2030 a été lancée à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, le 5 juin 2021. Son réseau de partenaires s'est étendu à plus de [80 entités](#) prêtes à «éviter, enrayer et inverser la dégradation des écosystèmes dans le monde», à **concrétiser plus avant** la [stratégie](#) de la Décennie des Nations Unies et à donner plus de force au mouvement mondial **#GénérationRestauration**.

Comme indiqué dans la [stratégie](#) élaborée dans le cadre d'un processus ouvert, inclusif et transparent ayant permis de recueillir plus de 2 500 observations, les initiatives phares menées en matière de restauration au cours de la Décennie des Nations Unies constitueront **les exemples les plus importants (les premiers, les meilleurs ou les plus prometteurs) de mesures de restauration des écosystèmes mises en œuvre à grande échelle et à long terme** au sein d'un pays ou d'une région, qui s'articulent autour des [10 principes de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes](#). Les initiatives phares contribueront à inciter d'autres pays à entreprendre des activités de restauration à grande échelle ou à en accélérer la mise en œuvre. Les initiatives retenues formeront la base d'un apprentissage commun à travers le monde et contribueront à concrétiser les engagements en faveur de mesures de restauration concrètes, qui constitueront une source d'inspiration à l'échelle mondiale.

Quel est le bien-fondé des initiatives phares?

Les initiatives phares permettront à la Décennie des Nations Unies de faire de la restauration des écosystèmes une **réalité accessible** à un large public et d'**inspirer** un mouvement mondial. Elles permettront également de définir des **zones géographiques cibles** et d'aider les [partenaires](#) à collaborer dans le cadre des initiatives sélectionnées. Les initiatives phares occuperont une place importante sur la [plateforme électronique](#) de la Décennie des Nations Unies et seront associées à des produits axés sur les connaissances et à des outils de promotion et de communication. Un appui sera également apporté à la tenue de dialogues réunissant les acteurs des principaux programmes et parties prenantes qui se pencheront sur les résultats, les enseignements tirés et la coordination.

Les initiatives phares doivent correspondre à des zones de restauration qui revêtent une **importance politique**, être **représentatives** et offrir des **possibilités d'apprentissage et de restauration plus importantes, tout en étant transposables à plus grande échelle**. Elles pourraient faciliter la coordination, l'apprentissage et la transposition à plus grande échelle et permettre d'attirer davantage l'attention sur la région et les obstacles auxquels celle-ci est confrontée; elles doivent être **stratégiques** et **novatrices** et favoriser un changement porteur de transformation.

Les [partenaires](#) de la Décennie des Nations Unies seront également encouragés à soutenir les initiatives phares avec les moyens dont ils disposent.

Comment les initiatives phares seront-elles financées?

1. **Initiatives phares sélectionnées.** Il s'agit d'initiatives phares représentant différents écosystèmes et zones géographiques, avec des résultats avérés en matière de restauration (au moins dans les premiers temps), qui peuvent être promus à l'échelle mondiale et permettre à un public plus large de bénéficier des enseignements tirés. Elles constitueront une source importante d'information et d'inspiration pour les parties prenantes. Les obstacles rencontrés ainsi que les résultats obtenus dans le cadre de ces initiatives seront systématiquement analysés et diffusés par les partenaires, de manière à permettre aux nouvelles initiatives d'optimiser leurs approches en s'appuyant sur l'expérience acquise dans le monde entier. Les obstacles et les résultats seront exposés dans le rapport que le Secrétaire général soumettra à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2025, et présentés à l'occasion de manifestations politiques de haut niveau telles que la semaine d'ouverture de l'Assemblée générale des Nations Unies ou les sessions des conférences des parties aux conventions de Rio. Les initiatives phares seront mises en avant sur le site web de la Décennie ainsi que lors de manifestations et dans des rapports. Cependant, elles ne bénéficieront **ni du soutien financier ni de l'assistance technique** du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) par l'intermédiaire du [fonds fiduciaire coopératif](#).
2. **Sous-groupe d'initiatives bénéficiant d'un soutien financier.** Un nombre limité d'initiatives phares appartenant au groupe ci-dessus seront invitées à soumettre une demande de financement, lorsque des activités importantes menées sur le terrain peuvent bénéficier d'un appui direct de la FAO et du PNUE par l'intermédiaire du fonds fiduciaire coopératif de la Décennie des Nations Unies, notamment sous la forme d'une assistance technique fournie au niveau national ou régional. Les pays en développement seront les seuls à pouvoir bénéficier d'un financement, en fonction des ressources disponibles. Selon la demande exprimée par les pays et les parties prenantes et l'engagement pris par ceux-ci, et en fonction des priorités du [fonds fiduciaire coopératif](#), les interventions destinées à soutenir les initiatives phares pourraient comprendre des mesures stratégiques visant à combler les lacunes, ainsi que la transposition des initiatives à plus grande échelle au moyen d'une série d'interventions ciblées. **La présentation des demandes d'appui technique ou financier de la part du fonds fiduciaire coopératif se fera sur invitation de la FAO et du PNUE et en consultation avec ces organisations.**

Processus de désignation

Les États Membres et les organisations régionales sont invités à **proposer des initiatives phares**, par roulement. Veuillez exprimer votre intérêt dans un courriel adressé à restorationdecade@un.org afin de recevoir le formulaire de demande et les orientations concernant la transmission des documents. **Toute proposition d'initiative phare doit être approuvée par une entité gouvernementale, ou par une organisation régionale pour les initiatives régionales.**

Le [réseau de partenaires](#) de la Décennie des Nations Unies peut aider les gouvernements et les organisations régionales dans les pays en développement à désigner des initiatives phares.

L'évaluation de toutes les propositions reçues sera effectuée par le [Groupe d'étude scientifique](#) de la Décennie des Nations Unies (dirigé par l'Union internationale pour la conservation de la nature [UICN]) et le [Groupe d'étude des meilleures pratiques](#) (dirigé par la FAO), dans un premier temps **entre les mois de mars et de juin 2022**, en consultation avec les entités candidates et les partenaires de mise en œuvre (si ces derniers sont déjà connus). L'approbation finale sera confirmée par le PNUE et la FAO, qui codirigent la Décennie des Nations Unies. Il incombera au conseil d'administration du fonds d'approuver le sous-groupe d'initiatives phares sélectionnées qui bénéficieront de l'appui du [fonds fiduciaire coopératif](#).

Si elles sont proposées avant le **31 mars 2022**, les 10 premières initiatives phares sélectionnées seront présentées lors de la semaine d'ouverture de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 2022.

Il est possible que plus d'une initiative phare soit sélectionnée par pays. Nous nous efforcerons néanmoins de veiller au respect de la diversité des écosystèmes et de l'équilibre à l'échelle mondiale.

Critères de sélection des initiatives phares

- ❖ Zones proposées clairement définies du point de vue géographique;
- ❖ Application des 10 principes de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes: contribution mondiale, large participation, activités très diversifiées, avantages pour la nature et les populations, lutte contre les causes de la dégradation, intégration des connaissances, objectifs mesurables, contexte local et paysages terrestres et maritimes, suivi et gestion, intégration des politiques.
- ❖ Grande ampleur ou possibilité de transposition à plus grande échelle et valeur de démonstration et d'inspiration (y compris enseignements à retenir);
- ❖ Réussite initiale de la restauration (au moins une partie du site proposé fait déjà l'objet d'une restauration réussie, mesurable et bien documentée);
- ❖ Synergies entre les trois conventions de Rio (pour les projets maritimes/côtières: synergies entre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique).

Les initiatives phares destinées à recevoir l'appui du fonds fiduciaire coopératif doivent remplir des critères supplémentaires, à savoir:

- ❖ Financement disponible uniquement pour les pays en développement;
- ❖ Préférence accordée aux initiatives phares transfrontières/multinationales;
- ❖ Avantage comparatif et valeur ajoutée au regard des résultats escomptés et de l'impact de la participation du fonds fiduciaire;
- ❖ Forte probabilité d'obtenir des résultats et des effets sensibles en matière de restauration des écosystèmes;
- ❖ Autres effets, notamment sur la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, ainsi que les moyens d'existence locaux;
- ❖ Possibilités de transposition à plus grande échelle, de reproduction ou d'apprentissage plus large/au niveau mondial;
- ❖ Application des 10 principes de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes;
- ❖ Participation avérée du pays partenaire.

Pour toute question ou observation, ou si vous envisagez de proposer une initiative phare, veuillez contacter nos équipes par courriel à l'adresse restorationdecade@un.org.